

FAQ**Préparation aux oraux 2020****Quelle sera l'organisation sanitaire et matérielle des oraux ?**

Au lendemain de l'annonce du ministre, il n'est pas possible de répondre à cette question. Nous le ferons dès que les lignes d'organisation auront été établies par les services.

Doit-on commencer maintenant la 4ème séquence lorsqu'on vient de finir le 3ème objet d'étude et déjà fait 15 textes ?

Non.

Pour arriver au nombre attendu peut-on faire les textes qui manquent durant le confinement ?

Il ne s'agit pas d'étudier des textes dans l'unique but d'arriver à un nombre attendu. Pendant la période de confinement, si vous choisissez d'étudier d'autres textes, ceux-ci ne pourront être ajoutés au descriptif qu'à la condition qu'ils puissent être repris lors de la reprise des cours en présentiel. Si tel n'était pas le cas, cela expose à un recours. En effet, une mauvaise note obtenue sur un texte étudié exclusivement en confinement pourra être contestée par les familles.

Peut-on donner une lecture cursive sur la séquence à venir pendant les vacances d'avril ? Doit-on atteindre les huit œuvres attendues dans les programmes ?

On peut donner une lecture cursive pendant les vacances, mais il n'y a pas obligation à atteindre les huit œuvres attendues dans les programmes.

Ne peut-on pas éliminer la question de grammaire pour cette année au vu des circonstances ?

La question de grammaire fait partie des oraux et ne peut en être retranchée. Nous rappelons qu'elle ne peut porter, cette année, que sur trois entrées des programmes :

Les subordinées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels

L'interrogation : syntaxe, sémantique, pragmatique

L'expression de la négation

La lecture se fait-elle avant le début de l'exposé ou après l'introduction qui présente le texte et le projet de lecture ?

Nous avons déjà répondu à cette question dans la FAC :

<https://www.pearltrees.com/t/lettres-nices/les-epreuves-orales-des-eaf/id28891704>

Que faire avec les élèves arrivés en milieu d'année et qui n'auront pas le nombre de textes minimum? Faut-il qu'ils rattrapent les textes faits en début d'année avec la classe ? Que l'on récupère ceux qu'il a faits dans son ancien établissement? Qu'il passe l'oral avec les seuls textes qu'il aura faits avec sa classe?

L'élève arrivé en cours d'année présentera les textes étudiés dans sa classe d'origine et dans la vôtre, comme les années précédentes.

Peut-on tout de même aborder le quatrième objet d'étude sans explication de texte afin de permettre aux élèves qui le désirent de prendre l'œuvre en deuxième partie d'épreuve orale ?

Oui, avec cette réserve que certaines œuvres au programme sont résistantes et qu'il faut accompagner la lecture des élèves.

Peut-on continuer à donner des dissertations ou des commentaires même s'il n'y a plus d'épreuve écrite ?

Il est préférable de se concentrer sur la préparation à l'oral et les écrits d'appropriation.

Peut-on les noter ? Peut-on noter une simulation d'oral enregistrée par un élève alors que rien ne prouve qu'il n'a pas le cours sous les yeux ?

Oui, on peut noter les élèves. On se rappellera que les notes données pendant le confinement ne seront pas prises en compte dans le calcul de la moyenne, et que l'évaluation « accompagne les progrès des élèves » (Annexes de la Loi de Refondation). Elle donne une indication sur leur prestation, ses réussites et ses points de progrès. L'appréciation est essentielle.

Quelle place peut-on accepter de laisser à la « paraphrase » ?

Les synthèses des EAF 2018 et 2019 ont répondu à cette question. Nous vous invitons à vous reporter à ces documents :

<https://www.pearltrees.com/t/lettres-nices/synthese-eaf/id29017338>

Les documents officiels, notamment les ressources, insistent sur l'aptitude du candidat à « faire la preuve de sa compréhension d'ensemble du texte, et de sa capacité à rendre compte de certaines données de son écriture ».

Cela implique que l'élève puisse s'appuyer sur des reformulations pour aller plus loin dans l'analyse.

Il m'est resté en tête que cette question de grammaire devait durer deux minutes. Mais, outre que cela me paraît difficile, je ne trouve aucune indication de temps dans les documents officiels.

La réponse se trouve dans l'introduction d'une des ressources :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/20/7/RA19_Lycee_GT_1_FRA_attendus-prestation-eleve-EAF-explication-texte_\(4\)_1258207.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/20/7/RA19_Lycee_GT_1_FRA_attendus-prestation-eleve-EAF-explication-texte_(4)_1258207.pdf)

Nous y reviendrons dans le vade-mecum. Cette indication de temps sert de repère. Elle ne doit pas être utilisée comme un couperet, ou comme une phase qui doit être poursuivie artificiellement.

L'élève pour la deuxième partie de l'épreuve peut-il se présenter avec son œuvre annotée ?

Nous avons répondu à cette question dans la FAC

<https://www.pearltrees.com/t/lettres-nices/les-epreuves-orales-des-eaf/id28891704>

Si le dernier objet d'étude ne figure pas sur la liste définitive, le candidat est-il autorisé à présenter la lecture cursive de cet objet d'étude malgré tout ? Est-il possible pour les élèves de choisir pour cette partie de l'épreuve une œuvre intégrale ou cursive non étudiée dans le cadre d'une séquence, mais lue par

anticipation d'une dernière séquence à venir avant le confinement (et donc non traitée en classe)?

Le candidat peut présenter une œuvre lue avant le confinement associée à un objet d'étude qui ne pourra être abordé. On ne peut lui ôter le bénéfice de ce travail et de sa motivation à présenter ce texte. Il convient toutefois d'être vigilant. Il est préférable que l'objet d'étude ait été étudié sinon il risque de manquer à l'élève les liens référentiels qui lui permettent de nourrir sa réflexion, d'établir des analogies, de penser l'originalité de l'œuvre ou l'horizon dans lequel elle s'inscrit.

Quel regard porter sur le choix fait par l'élève entre œuvre intégrale et lecture cursive ?

Il est impensable que l'on puisse porter un regard sur le choix fait par l'élève. Ce serait le juger voire le déjuger à l'avance, en contradiction avec les principes déontologiques de l'épreuve et ses droits établis par les programmes et la définition des épreuves. Quelle que soit l'œuvre présentée, c'est une approche personnelle qui est demandée au candidat, et elle implique pour l'œuvre au programme une reconfiguration du rapport au texte. Elle « réclame du candidat une implication personnelle dans sa manière de rendre compte et de faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture. »

Comment doser la connaissance du livre d'une part et les connaissances artistiques et culturelles en lien d'autre part?

L'entretien n'est pas une exposition de connaissances d'un côté ou une vérification de connaissances d'un autre. Le texte de la définition des épreuves est clair : « le candidat réagit aux relances de l'examineur qui, prenant appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés, évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la connaissance de l'œuvre ».

C'est le candidat qui par sa présentation définit le périmètre des questions que l'examineur peut lui poser : s'il présente par exemple *Le Rouge et le noir*, et fait un rapprochement avec une œuvre de Balzac, l'examineur pourra revenir sur ce rapprochement.

Le texte précise bien aussi que l'examineur évite les questions fermées et trop ponctuelles.

On pourra demander par exemple :

Questions portant sur l'appropriation personnelle de l'œuvre par le candidat¹

Que pensez-vous du titre ? Expliquez-le. Le trouvez-vous pertinent par rapport à votre lecture de l'œuvre ? Pouvez-vous en proposer un autre ?

Quel est votre personnage préféré ? À quel personnage pourriez-vous vous identifier ? Pourquoi ? Y a-t-il un personnage qui vous dérange, qui vous rebute ? Pourquoi ? Qu'auriez-vous fait à la place de tel personnage ?

Pensez-vous que, si le personnage principal de cette œuvre vivait de nos jours, il pourrait avoir le même destin ?

Quel extrait vous a le plus marqué ? Pourquoi ? Est-ce aussi en raison de son style ?

Qu'auriez-vous envie de modifier dans cette œuvre ? (passages à supprimer, à ajouter, changement de la fin, traits de caractère d'un personnage, etc.)

Si vous deviez faire une nouvelle édition de cette œuvre, quelle illustration choisiriez-vous en première de couverture ?

Quel extrait, qui vous semble le plus à même de donner envie de lire le livre, choisiriez-vous pour la quatrième de couverture ?

Si vous deviez mettre en musique un poème de cette œuvre, lequel choisirez-vous et quel type de musique proposeriez-vous ? Connaissez-vous une œuvre d'art qui pourrait illustrer cette œuvre ?

Avez-vous procédé à une activité d'appropriation qui vous a permis de mieux comprendre l'œuvre ? Si oui, laquelle et pourquoi ?

Questions portant sur le rapport du candidat à la lecture à partir de l'œuvre retenue

Pourquoi avoir choisi cette œuvre plutôt qu'une autre figurant dans le descriptif ?

Si vous deviez conseiller la lecture de cette œuvre, quels arguments avanceriez-vous ?

Quel est selon vous l'intérêt de faire lire cette œuvre à un lycéen d'aujourd'hui ?

Quels sentiments, émotions, avez-vous ressentis à la lecture de cette œuvre ?

Cette œuvre vous a-t-elle appris quelque chose sur vous ?

Cette œuvre a-t-elle modifié votre rapport à la lecture ?

Mais il est surtout souhaitable qu'un véritable échange puisse se développer à partir de la parole de l'un et l'autre.

Peut-on poser des questions sur d'autres aspects de l'œuvre que ceux évoqués par le candidat ? Cette question mérite d'être posée : les élèves de certaines classes ont majoritairement choisi la même œuvre, œuvre qu'ils ont étudiée en cours, d'où des prestations pour la plupart interchangeables (évocation des mêmes thèmes, des mêmes passages...).

Non, on ne peut pas poser de questions sur d'autres aspects de l'œuvre que ceux évoqués par le candidat. L'examineur s'inscrit dans le champ ouvert par la présentation du candidat. Il pourra poser en revanche des questions qui en appellent davantage à la subjectivité du lecteur qu'est l'élève, comme celles qui figurent dans l'encadré ci-dessus.

Cette observation sur l'interchangeabilité de certaines prestations, et l'ennui qu'elle suscite, montre l'importance de l'appropriation et la nécessité de la favoriser chez les élèves.

Est-ce que l'élève peut apporter des travaux qu'il aura réalisés, en lien avec l'œuvre ?

Non, mais il peut s'y référer.

Après la présentation de l'œuvre choisie par le candidat, lui demander de procéder à un rapprochement avec l'objet d'étude d'où il est extrait. Doit-on les interroger sur leur descriptif ?

On ne sollicitera un rapprochement avec l'objet d'étude que si le candidat l'a mis en avant dans sa présentation. Sinon on s'abstiendra de le faire pour plusieurs raisons : tout d'abord parce que ponctuellement des professeurs ont proposé des lectures cursives sans lien direct avec l'objet d'étude, pour des raisons différentes (rencontre avec un écrivain par exemple dans le cadre d'un partenariat culturel), mais aussi parce que l'objectif n'est pas d'aborder l'œuvre de manière scolaire et de vérifier la cohérence établie par le professeur, mais de l'apprécier en elle-même. Pour la même raison, on ne peut interroger l'élève sur le descriptif, qui sera, nous le rappelons, une liste des textes présentés. L'entretien n'est pas un contrôle de conformité, mais une expérience d'humanités, un moment vif, précieux.